

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 février 2026**

Présents (13) : Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Elisabeth TRAVAIL, Christelle NOYES, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Régis MOLLEX, Hélène GUILLARD, Marie MACHEREY, Damien GUICHON, Christelle GEORGES, Sébastien MOLLEX, Laurent BERNARD.

Absent (1) : Marc GERBAUDO.

Secrétaire de séance : Elisabeth TRAVAIL.

Présents : 13 Absent : 1 Pouvoir : 0 Votants : 13

N° délibération	Objet	Vote
2026-001	Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget principal	Approuvé par 12 voix « pour » (M. Le Maire ne prenant pas part au vote)
2026-002	Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget annexe eau	Approuvé par 12 voix « pour » (M. Le Maire ne prenant pas part au vote)
2026-003	Affectation des résultats 2025 au budget 2026 du budget principal	Approuvé à l'unanimité
2026-004	Affectation des résultats 2025 au budget 2026 du budget annexe eau	Approuvé à l'unanimité
2026-005	Vote du budget 2026 du budget principal	Approuvé à l'unanimité
2026-006	Vote du budget 2026 du budget annexe eau	Approuvé à l'unanimité
2026-007	Rénovation énergétique de l'école et construction d'une garderie Attribution du marché concernant le lot n° 2 : démolition des garages	Approuvé par 12 voix « pour » et 1 abstention (Christelle GEORGES)
2026-008	Rénovation énergétique de l'école et construction d'une garderie Demande de subvention de l'Etat (DETR/DSIL) pour la construction d'une garderie	Approuvé à l'unanimité
2026-009	Rénovation énergétique de l'école et construction d'une garderie Demande de subvention de l'Etat (FONDS VERT) pour la rénovation énergétique de l'école	Approuvé à l'unanimité
2026-010	Rénovation énergétique de l'école et construction d'une garderie Convention avec le SIEA pour la collecte et la valorisation des certificats d'économie d'énergie	Approuvé à l'unanimité
2026-011	Délibération complémentaire concernant l'acquisition de terrain aux riverains pour l'aménagement du chemin du Fumaray au Bourg	Approuvé à l'unanimité

Le Maire
Patrick CHAPEL



Les délibérations sont consultables dans leur intégralité en mairie ou sur le site internet de la Commune.